

Les premières propositions de la Direction sont tombées :

1,45% d'Augmentation Individuelle pour les cadres

1,45 % pour les collaborateurs :

- 0,45% d'Augmentation Générale
- 0,8% d'Augmentation Individuelle
- 0,2% d'effet ancienneté

Comme partout dans le groupe, une proposition inférieure à la proposition de 2016 avec une inflation prévue en hausse et des résultats toujours meilleurs !

La Direction n'oublie pas de nous dire que nous sommes soumis au cadrage de SAFRAN. Ils font juste semblant d'oublier que c'est notre travail qui crée les richesses.

En parallèle la direction de SAFRAN soigne ses actionnaires et dirigeants :

- 30 millions d'Euros aux 500 plus hauts cadres de SAFRAN Groupe.
- 2,2 milliards d'Euros de dividende exceptionnel aux actionnaires (voté à l'unanimité du Conseil d'Administration SAFRAN, représentants CFE-CGC et CGT compris !).

Avec de telles largesses, les actionnaires Safran sauront se laisser convaincre d'augmenter l'âge limite des administrateurs du groupe et permettre à notre Directeur Général de bénéficier de 3 ans de rémunération supplémentaire !



La CFDT refuse de négocier sur cette base.

La coordination CFDT SAFRAN a décidé de suspendre la négociation salariale dans toutes les sociétés du groupe tant que le cadrage n'aura pas été revu à la hausse.



Coordination CFDT Safran

A l'attention de M. Philippe PETITCOLIN, Directeur Général du Groupe SAFRAN
Copies : Mme DEMULDER - MM BERARD – PASINI - BAENY

Paris, le 2 février 2017

Objet : Négociations Annuelles Obligatoires dans les Sociétés du Groupe Safran

Monsieur le Directeur Général,

Les négociations salariales annuelles 2017 sont engagées depuis mi-janvier dans l'ensemble des entreprises du groupe Safran.

La réunion de coordination des inters CFDT du groupe Safran a été l'occasion le 31 janvier de partager, d'examiner et d'analyser les premières propositions salariales faites par les Directions d'entreprise, et de les confronter aux revendications CFDT.

Les propositions sont toutes en retrait sensible, par rapport aux accords salariaux signés très largement par la CFDT en 2016. Elles sont visiblement le reflet d'un cadrage groupe en contraction, en deçà des niveaux contractualisés par accords d'entreprise en 2016 l'an passé.

Pour la CFDT, rien ne saurait expliquer une politique salariale en retrait par rapport à l'an dernier, dans un contexte d'inflation croissante, d'activité historiquement élevée, de carnets de commandes conséquents et de résultats économiques au plus haut.

Pour la CFDT, les accords 2016 constituent des références incontournables pour 2017, en deçà desquelles nous ne serons pas en mesure de contractualiser. L'évolution de l'inflation doit être prise en compte.

Dans l'intérêt commun des salariés et des entreprises du groupe Safran, nous attendons de votre part une relaxation de la contrainte du cadrage groupe, sans laquelle nous ne voyons pas d'issue aux négociations engagées.

Dans l'attente de votre réponse, les délégations CFDT du groupe Safran suspendent leur participation aux négociations sur les salaires.

Veuillez recevoir, Monsieur Le Directeur Général, nos salutations syndicales.

Pour la coordination des Sections et Inters CFDT du groupe SAFRAN

Les Coordinateurs CFDT du Groupe Safran :

Marc AUBRY – Claude SALLES – Luc GAULLIER – Jean Claude SEGUIN

.....